



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 43283

## Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation préoccupante de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN). Cet organisme qui existe depuis soixante ans a toujours fonctionné de manière exemplaire, avec des délais de traitement et de règlement très brefs, garantissant un service de qualité aux assurés et aux retraités qui dépendent du régime spécial de sécurité sociale de la profession notariale. Or, faute de personnels suffisants, la CRPCEN accuse aujourd'hui des retards dans le règlement des prestations maladie. Pour assurer la couverture sociale de ses 140 000 assujettis et ayants droit, elle ne dispose que d'une équipe administrative de 231 agents en CDI. Le personnel ne peut plus faire face à la charge de travail qui a augmenté de 35 % depuis 1992, date de la dernière création d'emplois. Face à cette situation, la direction de la caisse a attiré l'attention des ministères de tutelle (budget, emploi et justice) mais ceux-ci s'opposent aux créations d'emplois, alors même que la caisse pourrait en assurer le financement, et encouragent par là même le recours aux heures supplémentaires et au travail précaire, ce qui est contraire aux déclarations gouvernementales. Afin de mettre un terme à cette situation alarmante et de permettre à la CRPCEN de remplir au mieux sa mission, il lui demande donc les mesures urgentes que le Gouvernement entend prendre en vue de la création de nouveaux postes.

## Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Forissier](#)

**Circonscription :** Indre (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43283

**Rubrique** : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé** : emploi et solidarité

**Ministère attributaire** : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 mars 2000, page 1575

**Réponse publiée le** : 7 août 2000, page 4709